

## CCF :

### Lettre ouverte au Ministre de l'EN

Le 10 juin 2013, le Secrétariat National du SNUEP-FSU a envoyé une lettre au Ministre de l'Education Nationale concernant les CCF.

Vous retrouverez sur notre site [l'intégralité de cette lettre](#). Nous exposons ici quelques points :

- La part des CCF pour la session 2013 représente près de 90 % de l'évaluation des diplômes de l'enseignement professionnel ; quasiment toutes les disciplines et toutes les formations sont concernées.

- La généralisation des CCF compromet le principe d'égalité entre les élèves. En effet, la mise en œuvre varie selon les diplômes, les filières de formation, les disciplines, les académies, et les établissements...

- La gestion des CCF et l'augmentation des PFMP diminuent de plus d'un quart la durée de la formation. Cela appauvrit les temps disciplinaires pourtant dus aux élèves, empêche l'approfondissement de certaines notions réputées plus complexes ou encore rend quasiment impossible de consacrer du temps supplémentaire aux élèves les plus en difficultés.

- Les textes de cadrage des CCF indiquent que les élèves ne peuvent être interrogés que sur ce qui a été vu en cours, cela légitimerait le fait que l'ensemble du référentiel diplôme n'ait pas à être traité, la réduction d'un an de la formation le rendant d'ailleurs impossible.

- La réforme de la voie professionnelle, qui a mis en place des formations en 3 ans pour le Baccalauréat Professionnel et son corollaire - la généralisation des CCF, crée des diplômes « locaux » et participe à augmenter les inégalités entre élèves sur tout le territoire.

## Agression de l'extrême droite

Le SNUEP-FSU a participé au rassemblement du 6 juin 2013 sur la place Jean Moulin à Bordeaux contre l'assassinat de Clément MERIC, étudiant de Sciences-Po et jeune militant antifasciste. La FSU 33 a apporté son soutien au « SOLIDAIRE étudiant-e-s dans ce moment de douleur et s'indigne du contexte de violences d'extrême droite qui s'est développé ces derniers mois. »

## Apprentissage en Allemagne :

Le « modèle » allemand est source de précarité comme on ne le dit pas souvent. Ce lien vous permet de visualiser une partie de l'émission « envoyé spécial » consacré à ce sujet:

<http://vimeo.com/42025549>

## Mouvement Intra

### ➡ Mardi 18 juin 2013

- ◆ 14h00 : CPE
- ◆ 15h15 : CAPA titularisation des contractuels PLP/BOE
- ◆ 15h30 : CAPA PLP

### ➡ Vendredi 21 juin 2013 : 9h00 : Phase d'ajustement CPE - PLP

## Lauréats aux concours / rentrée 2013

- ◆ Date limite de saisie des vœux académiques sur SIAL : **16 juin 2013**
- ◆ Date limite d'envoi des pièces justificatives : **21 juin 2013**
- ◆ Date limite de mariage ou PACS : **1er juillet 2013**
- ◆ [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71461](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71461)
- ◆ Brochure Stagiaires à consulter sur notre site : <http://bordeaux.snuep.com/Stagiaires.html>
- ◆ On conseille aux collègues de mettre le maximum de Vœux pour éviter l'extension.

## RETABLISSEMENT D'UNE FORMATION À PETIT PRIX

Où comment Peillon rétablit la formation en la faisant payer aux stagiaires

**COMMUNIQUÉ du 7 juin 2013**

Dans un contexte de crise économique, le gouvernement fait l'effort de réinstaurer une formation professionnalisante des stagiaires enseignants avec la mise en place des ESPÉ. Mais parallèlement, alors que les enseignants français font partie des moins payés de l'OCDE, ils vont voir leur salaire de début de carrière régresser. Si le texte proposé au CTM du 17 juin 2013 devait être adopté les collègues stagiaires débuteraient leur carrière à 1 300 euros net au lieu de 1 600 euros net actuellement.

En quelques années, les enseignant-es entrant-es dans le métier ont vu leur niveau de recrutement s'élever, de la licence au master, et parallèlement leur temps de formation s'est très fortement réduit, leur condition d'entrée dans le métier s'est dégradée. Et maintenant le gouvernement veut baisser leurs salaires de début de carrière !

Pour le SNUEP-FSU, cette proposition est inacceptable. Elle n'est pas de nature à résoudre la grave crise du recrutement ou à revaloriser nos métiers.

**Le SNUEP-FSU est porteur de propositions de revalorisation de l'ensemble de la carrière des personnels dans le cadre des négociations catégorielles à venir, et il les défendra dans l'intérêt du service public d'éducation**

## Hors Classe

La CAPA s'est tenue le 6 juin (120 promus). Voici la déclaration du SNUEP-FSU :

« Face à la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires liée au blocage de nos salaires et à l'augmentation des différents prélèvements et impôts décidés par le précédent gouvernement comme par l'actuel, le SNUEP-FSU ne peut que dénoncer la spirale permanente de dévalorisation de nos rémunérations. En effet, depuis 2000, nous avons perdu près de 20% de notre pouvoir d'achat.

Comme chaque année, nous nous opposons au caractère injuste que constituent les modalités d'accès à la hors classe. Pour nous, la hors-classe ne doit pas se transformer en outil de management par un prétendu "mérite" qu'il est bien difficile d'évaluer de façon claire et équitable.

Nous constatons encore et toujours de grandes différences de traitement.

Pour la partie inspection : le pourcentage d'avis « Extrêmement Favorable » n'est que de 11%, nombre équivalent à celui de l'an passé, avec par ailleurs de grandes disparités. On passe ainsi de 0% en Génie Thermique et en Génie Civil Construction Economie à 50% pour les Chefs de Travaux STI, voire 30% en STMS. Dans bien plus de la moitié des disciplines, on est très loin des 20% recommandés. Les disciplines générales sont particulièrement défavorisées avec seulement 10,7% d'avis « Extrêmement Favorable » alors qu'elles représentent plus du tiers du tableau d'avancement. Cela a par ailleurs pour conséquence inquiétante de fortes disparités dans la moyenne d'âge des promus de certaines disciplines : de 55 ans en moyenne en Comptabilité à 48 ans en Electronique... et 47 ans si on a « la chance » d'être affecté en IUFM , au Rectorat, en IUT ou en CFA !

Pour la partie chef d'établissement : en relation directe avec ce que nous venons d'énoncer ci-dessus, nous ne comprenons pas que parmi les promus, certains collègues bénéficient de la part de leur chef d'établissement d'un avis « Extrêmement Favorable SUP » qui leur rapporte 30 points de plus et les propulse directement à la hors classe ! Nous demandons l'application stricto-sensu de la circulaire rectoriale « Hors Classe » sur ce sujet. Pour en revenir aux disparités, même si le pourcentage d'avis « Extrêmement Favorable », avec 20,5% correspond au pourcentage recommandé, nous constatons qu'il est préférable pour les collègues d'enseigner au LP de PEYREHORADE avec 72% d'avis « Extrêmement Favorable » qu'à la SEP Kastler de TALENCE ou au LP Francis James d'ORTHEZ avec 0% !

Arrêtons ces injustices ! La revendication du SNUEP-FSU est simple : mise à plat des deux grilles de rémunération, Classe Normale et Hors Classe, pour intégrer les échelons de la Hors Classe dans une unique échelle de rémunération avec un échelon terminal à l'indice 963 et un rythme d'avancement identique pour tous basé sur l'actuel grand choix. »

<i>Je suis PLP nommé(e) hors-classe au 1er septembre 2013 : quel sera mon reclassement ?</i>			
Ancienne situation	Classe Normale	Nouvelle situation au 1er septembre 2013	Hors Classe
Échelon	Indice	Échelon	Indice
11ème (ancienneté > 3 ans)	658	6ème échelon (ancienneté non conservée)	741
11ème (ancienneté < 3 ans)	658	5ème échelon (ancienneté conservée)	695
10ème (ancienneté > 2 ans 6 mois)	612	5ème échelon (ancienneté non conservée)	695
10ème (ancienneté < 2 ans 6 mois)	612	4ème échelon (ancienneté conservée)	642
9ème (ancienneté > 2 ans 6 mois)	567	4ème échelon (ancienneté non conservée)	642
9ème (ancienneté < 2 ans 6 mois)	567	3ème échelon (ancienneté conservée)	601

# Conditions de travail

Comme nous l'avons déjà écrit, nous recevons chaque jour des appels ou des mails de Collègues qui déplorent les difficultés qu'ils rencontrent pour exercer correctement leur métier d'enseignant. Nous avons donc décidé de réaliser un Bulletin Académique spécial sur ce sujet avec des analyses et des témoignages.

Je tiens à remercier les collègues qui nous ont alertés sur la dégradation des conditions de travail dans nos établissements. Et un grand merci à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin académique spécial.

Mais ce travail ne doit pas s'arrêter là, nous avons besoin de plus de témoignages : niveau des élèves, difficultés de plus en plus grande pour boucler le programme à cause du CCF, des stages et du Bac pro en 3 ans, incivilités vis à vis de l'enseignant voire violences, désengagement de la hiérarchie, impression de ne servir à rien, fatigue, stress... Nous reproduirons nombre de ces témoignages (au moins des extraits), en vous demandant de nous les envoyer par mail tout en gardant l'anonymat de chaque témoignage. Ce problème nous paraît trop prégnant actuellement pour ne pas en faire état longuement et sérieusement.

Nous venons de rencontrer Monsieur L'HOSTIS, Doyens des Inspecteurs, et avons exposé tous les problèmes qui concernent le corps d'inspection.

Sur notre site (<http://bordeaux.snuep.com/Cond-Travail.html>) vous pouvez télécharger les différents documents.

**Conditions de travail des enseignants dans les établissements de l'enseignement professionnel**

**CONDITIONS DE TRAVAIL ET MALAISE DES ENSEIGNANTS**

Il devrait s'agir pour nous de publier un Bulletin académique spécial sur les conditions de travail et le mal-être des professeurs du second degré et en particulier des professeurs de lycées professionnels. Pas une semaine ne se passe sans que nous ne soyons sollicités plusieurs fois à ce sujet. Les profs ne vont pas bien et ils l'impressionnent de plus en plus au grand jour, et s'ils ne trouvent plus un plus vers nous, c'est parce qu'ils ne trouvent plus de réponses satisfaisantes de la part de leur hiérarchie directe. Cela va des incivilités quotidiennes d'un nombre de plus en plus important de leurs (nos) élèves qui nous font plus de respect à l'institution scolaire à la violence insupportable comme nous en avons été témoins il y a quelques jours dans un établissement de notre académie. Et nous avons tous sans malheureusement en mémoire des suicides et des tentatives de suicide de la part de quelques-uns de nos collègues. Ce n'est pas avec plaisir que nous faisons état de cela mais il faut briser le mur du silence dans cette société qui dirige bien trop souvent le corps enseignant.

10% des agents de l'éducation sont en situation d'épuisement professionnel contre 11% dans les autres professions, 23% ont eu des idées de suicide : l'épuisement professionnel est à considérer de manière sérieuse dans les enseignants de la seconde au lycée. Les enseignants ou plus généralement les personnels éducatifs en contact avec les enfants à qui ils doivent fournir une éducation, sont régulièrement confrontés aux jugements, à la critique, aux harcèlements, parfois aux réflexions outragieuses, insultes, voire même à des paroles ou actes violents, émanant des élèves, des parents ou des collègues. Le personnel chargé de l'éducation est pris entre deux feux, d'un côté il doit faire son maximum pour assurer la discipline, la qualité du programme annuel et l'éducation des enfants de manière générale, et de l'autre il doit subir la critique, les attaques qui naissent au sein des établissements. » Le Chercheur social (livre fait partie le MUEEN 2011)

Il est bon le temps où l'esprit de nombreux jeunes était de devenir enseignants. L'Éducation nationale peine à recruter et un sondage de 2012 témoignait que, malgré la crise, un enseignant sur deux (46%) aimerait changer de carrière !!! Ne serait-ce pas arrivé là où certains rêvaient d'en venir : constituer un corps enseignant qui démissionne... Avant trop de personnes pour le rendre inviolable et inviolable à merci ! Rendez-vous compte : quel danger que d'enseigner de la littérature, des langues, de l'art, des sciences, des techniques... dans une classe où le maître doit tirer le maximum de connaissances !!! Il faut braver ce prof là, laisser l'acte d'enseigner au profit de l'acte d'évaluer ou dont on sans jamais en le temps d'enseigner... Et en premier chef l'enseignement professionnel qui s'est fait un devoir de former des citoyens et des travailleurs à part entière.

En tant que prof, on a fait l'éducation et on a terriblement fragilisé ainsi on « bascule de la République » dans les souffrances sont le lot quotidien!

Christian Saucé

Remerciements  
Je tiens à remercier les collègues qui nous ont alertés sur la dégradation des conditions de travail dans nos établissements.

Un grand merci à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin académique spécial.

Nous remercions  
Monsieur L'HOSTIS  
Doyens des Inspecteurs

Le SNUEP-FSU  
Un syndicat engagé, combattiviste et fédérateur pour tous : Pour défendre l'enseignement professionnel public et laïc.

Partenaires  
Lundi  
Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 10h à 17h 30  
20 rue Paul Mitterand  
33000 Bordeaux  
02 50 08 38 91

## Sommaire :

- ◆ Condition de travail et malaise des enseignants.
- ◆ Témoignages 1er Trimestre 2013
- ◆ La refondation et la souffrance des enseignants
- ◆ Rapport d'information du Sénat sur le métier d'enseignant (19 juin 2012)
- ◆ Rénovation de la Voie pro et conditions de travail
- ◆ Rapport d'Eric DEBARBIEUX
- ◆ Les mandats du SNUEP-FSU
- ◆ L'essentiel pour se protéger et se défendre

## **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République a été adoptée hier 5 juin en deuxième lecture, 304 voix contre 203. Les groupes SRC, RRDP, GDR et écologiste ont voté pour et l'UMP et l'UDI contre. Le texte sera examiné en deuxième lecture au Sénat à partir du 24 juin.

La plupart des modifications et ajouts du texte effectués par le Sénat en première lecture ont été repris et en particulier l'article 18 concernant la gestion de la carte des formations. On reviendra sur cette loi après la fin du processus législatif.

### **Communiqué des organisations de retraités: UCR-CGT, UCR-FO, FSU-Retraités, UNIR-Solidaires Paris, le 6 juin 2013**

Les organisations de retraités de la CGT, FO, FSU, UNIR-Solidaires ont pris connaissance des préconisations du rapport de Yannick Moreau. Elles considèrent qu'il s'agit d'une attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités dont le récent rapport de la OREES soulignait la dégradation:

- sous-indexation des pensions, annoncée sur trois ans, alors que les revalorisations actuelles ne maintiennent pas le pouvoir d'achat,
- hausse de la CSG pour les retraités à hauteur de 7,7%, ce qui représenterait une ponction de 1,7 milliard d'euros sur les retraites, qui s'ajouterait à la taxe de 0,3% mise en œuvre au 1er avril, à la non revalorisation des barèmes d'impôt et à la suppression de la demi-part pour les veufs, veuves et isolés,
- suppression de l'abattement fiscal de 10%, ce qui accroîtrait la charge fiscale de millions de foyers retraités,
- sous-indexation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite (on cotiserait plus pour avoir moins).

L'ensemble de ces mesures correspond à une volonté d'accélérer la baisse du pouvoir d'achat des retraités et répond aux exigences de la Commission de Bruxelles.

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisations préconisé par le rapport Moreau reviendrait à pousser les salariés à retarder leur départ ou à percevoir des retraites minorées et les modifications du mode de calcul des retraites des fonctionnaires aboutiraient à minorer les montants des pensions.

Les organisations ci-dessus dénoncent ces propositions comme constituant une agression contre le niveau de vie des retraités, en contradiction avec la réponse le 5 avril 2013 du Président de la République reçue par elles, disant que: « le Président de la République entend mobiliser tous les efforts nécessaires pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes exprimés par les personnes retraitées, s'agissant notamment de l'amélioration de leur pouvoir d'achat ».

Dès à présent, les organisations ci-dessus s'engagent à informer et mobiliser les retraités, afin d'organiser la riposte. Elles décident, d'ores et déjà, de s'adresser aux groupes parlementaires pour exprimer leurs revendications.